



Préparation à l'examen AIPR – Niveau Concepteur - Expérimenté

Formation - Durée en salle : 1 jour

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif de préparer à l'examen AIPR Concepteur en contrôlant ses compétences par un questionnaire sous forme de QCM. Cette journée permet de mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT de juillet 2012.

Personnes concernées

Responsable de projet, salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir, en préparation ou suivi des projets de travaux, en récolement des réseaux neufs, en localisation des réseaux.

Profils : Salarié de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage conducteur de travaux, chargé d'étude, etc.

Prérequis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Formation théorique avec support power point.

Entraînement au QCM AIPR

Animation par un formateur justifiant d'une expérience de terrain, formé et qualifié à la pédagogie pour adulte et disposant d'une attestation AIPR concepteur

Mise à disposition par l'employeur ou le centre de formation, d'un terminal informatique (PC ou tablette) connecté à Internet.

Moyens permettant du suivre l'exécution de l'action

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur

Attestation individuelle de fin de formation

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Attestation de présence

Attestation de compétences AIPR

Documents remis

Attestation individuelle de fin de formation

Attestation de compétences AIPR

Livret spécifique et adapté au niveau visé.

Un titre d'habilitation pré-renseigné est adressé à l'employeur.

Attestation de présence remise à l'employeur

1. PARTIE FORMATION (4h)

- Les réseaux et les accidents
- Obligations des différents acteurs
- La réglementation DT-DICT
- Les procédures de mise en place (DT, DICT, DT et DCIT conjointe, ATU)
- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les actions préconisées par la nouvelle réglementation
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux,
- Les informations du « Guide Technique »
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Les risques liés aux réseaux
- La préparation d'intervention sur chantier : observation du terrain, DICT, traçages au sol...
- L'exécution des travaux
- Le marquage-piquetage
- Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
- Les travaux sans tranchée
- La reconnaissance sur le terrain
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques,
- Les différentes classes de plan,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- Mesures à respecter en cas d'accident,
- La règle des 4A,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier,
- Application du guide technique

2. PARTIE ENTRAÎNEMENT QCM (2h)

- Chaque apprenant s'entraîne sur des QCM issus du MTES (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire). Tests blancs sur le site du ministère permettant de se familiariser avec le questionnaire et le matériel

3. PARTIE EXAMEN QCM AIPR Opérateur (1h)

- Chaque apprenant dispose un code appelé ticket pour se connecter sur le site du MTES dédié aux QCM AIPR. Ce code n'est valable qu'une seule fois.
- L'apprenant doit répondre à 40 questions et doit obtenir 60% de bonnes réponses soit 48 sur 80
- Pour chaque question, 4 réponses sont proposées. Il n'y a qu'une seule bonne réponse, 2 sont erronées et une possibilité de répondre « je ne sais pas » en 4^e proposition. Cette dernière étant cochée par défaut
- Barème des points :
 - Réponse bonne = 2 points
 - Réponse mauvaise = -1 point
 - Réponse mauvaise à une questions prioritaire = -5 points
 - Réponse « je ne sais pas » = 0 point
- Il faut obligatoirement répondre à toutes les questions
- Aucune question n'est éliminatoire